



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7454  
8 août 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 AOUT 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA THAILANDE

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre No 623/2509 datée du 1er juillet 1966, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les rapports ci-après, émanant des autorités thaïlandaises de la province de Prachinburi, qui ont été confirmés. Ces rapports ont trait à des actes d'agression commis par des soldats cambodgiens en territoire thaïlandais.

Le 12 juin 1966

Vers 14 heures, Alors qu'ils pêchaient dans une lagune à proximité des postes frontières Nos 47 et 48, à environ 100 mètres de la frontière, Nai Mee Chansorn et son fils, Nai Mitra, habitants du village de Non-Mak-Mun, Tambon Koke Soong, Amphur Ta-Phya, sont tombés dans une embuscade et ont été capturés par un groupe de soldats cambodgiens armés de toutes pièces. Alors qu'ils étaient emmenés au Cambodge, les deux villageois thaïlandais ont réussi à échapper aux agresseurs et ils ont pris la fuite en direction de leur village. Ils ont été poursuivis pendant quelque temps par les soldats cambodgiens, qui tiraient sur eux. Nai Mee, le père, a été tué, mais son fils a réussi à fuir et à regagner le village, où il a signalé l'incident aux autorités.

Le 17 juillet 1966

La nuit, vers 2 heures, Un groupe d'éléments armés cambodgiens a pénétré en territoire thaïlandais et a ouvert le feu à l'aide de lance-grenades et de fusils automatiques sur la zone habitée du village de Koke Prek, Tambon Ta-Phya, Amphur Ta-Phya, où tous les habitants retirés chez eux dormaient. Les tirs se sont poursuivis pendant 15 minutes avant que les agresseurs ne regagnent le territoire cambodgien, en traversant la frontière en un point situé entre les postes Nos 32 et 33. A la suite de cette attaque non motivée, une femme nommée Nang Trem Vaikarn a été tuée dans sa maison. Son fils, Leuy, ainsi qu'un voisin nommé Nai Ma Man-ew, ont été gravement blessés. De nombreuses cartouches de fusils et des culots de grenades de fabrication chinoise communiste ont été également découverts dans la région par les autorités frontalières thaïlandaises.

L'incident du 17 juillet 1966 a clairement révélé la cruauté et la lâcheté des éléments armés cambodgiens, qui ont ouvert le feu sur le village de Koke Prek pendant la nuit, alors que les villageois étaient endormis et n'avaient ni la possibilité ni les moyens de se défendre ou même de s'enfuir. Une attaque aussi insidieuse constitue donc un crime des plus barbares. Non seulement des personnes innocentes ont été blessées et tuées, mais il y a là un acte de terrorisme qui vise à troubler l'existence normalement paisible de la population civile de la région frontalière.

L'opinion publique mondiale n'ignore pas que la Thaïlande, qui est un pays épris de paix, s'est volontairement abstenue de recourir à des mesures draconiennes, qu'elle serait pourtant en droit de prendre, pour repousser les actes d'agression commis par le Cambodge. Cependant, si les éléments armés cambodgiens continuent de commettre de semblables actes de terrorisme contre des thaïlandais innocents, le Gouvernement thaïlandais se verra dans l'obligation de prendre des mesures de légitime défense plus efficaces pour éviter de nouvelles atteintes à la vie et aux biens de ses ressortissants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) Anand PANYARACHUN

-----